

# Fiche Conseil : **Mexique**

## Couverture sociale & assurance Maladie

**Avant de Partir:** Normalement, avant votre départ, vous devez posséder un certificat d'aptitude à l'expatriation délivré par un médecin, surtout si vous partez dans des pays à risque. Il comprend une série d'examen biologiques, une radiographie pulmonaire et un électrocardiogramme. Ensuite, contrôlez l'état de vos vaccinations et... complétez-les si nécessaire. Faire ses vaccins et vérifier leurs rappels demande du temps. Prévoyez un délai de deux mois. Il est conseillé de faire plusieurs vaccins avant de se rendre au Mexique, notamment contre le paludisme, très répandu dans la zone du Chiapas (gare aux piqûres de moustiques !), et contre la fièvre jaune. La vaccination contre la rage peut être également recommandée. Le mieux est d'être aussi à jour pour le tétanos, la polio, la diphtérie et les hépatites A et B,



### **Sur Place:**

Si vous partez comme touriste : ne comptez pas sur votre propre régime d'assurance maladie pour régler la note en cas de maladie ou de blessures au Mexique. Ces régimes couvrent, au mieux, une partie des frais. Il est conseillé de contracter au moins une assurance complémentaire et une assurance rapatriement, dont vous devrez bien comprendre les clauses.

Si vous êtes expatriés ou salarié: Voyez avec votre entreprise qu'elle type de couverture elle vous propose en plus de la couverture de la protection sociale nationale obligatoire (IMSS) qui n'est absolument pas suffisante.

Si vous vivez au Mexique sans être salarié: vous ne bénéficierez même pas de la protection minimum, tous les frais seront à votre charge et vous pourrez vous voir refuser l'accès aux soins si vous n'êtes pas en mesure de les payer. Il est donc indispensable de voir une solution privée adaptée à vos besoins.

### **!!! Mise en garde et Conseils :**

Les hôpitaux et les cliniques privés offrent des soins de qualité dans la plupart des régions du Mexique, mais sont généralement très onéreux. La caisse des Français à l'étranger si vous y êtes affilié couvre rarement tous les frais et, de surcroît, un grand nombre de médecins et d'hôpitaux exigent d'être payés d'avance. Nous vous recommandons suivant votre cas de figure de souscrire une assurance de santé au premier euros ou une complémentaire santé si vous êtes affilié à la caisse des Français à l'étranger. Dans le cas d'un voyage touristique ne vous privez pas d'une assurance rapatriement. Information et souscription.